

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 20 mars 2023 à 19 heures 00 minutes

Quorum : 8

Présents :

Mme DAVIAU Annie, M. DEVAUX Sylvain, Mme FALCHETTO Nathalie, Mme FRADIN Claudine, M. GENOUD Thiéry, Mme HUMBLOT Paula, M. JULLIEN François, M. LAFAYE Christian, Mme PROT Marie-Noëlle, M. TALON Laurent, Mme VALENTE DE SOUSA Carole, Mme VAUDELIN Adele

Procuration(s) :

M. PERRET Bastien donne pouvoir à M. LAFAYE Christian, M. MINARD Pierrick donne pouvoir à Mme HUMBLOT Paula, M. REVARDEAU Bastien donne pouvoir à M. JULLIEN François

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. MINARD Pierrick, M. PERRET Bastien, M. REVARDEAU Bastien

Secrétaire de séance : Mme PROT Marie-Noëlle

Président de séance : LAFAYE Christian

18 - VOTE DES TAXES LOCALES 2023



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2023

N°18/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, LAFAYE Christian

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

Mme DAVIAU Annie, M. DEVAUX Sylvain, Mme FALCHETTO Nathalie, Mme FRADIN Claudine, M. GENOUD Thiéry, Mme HUMBLOT Paula, M. JULLIEN François, M. LAFAYE Christian, Mme PROT Marie-Noëlle, M. TALON Laurent, Mme VALENTE DE SOUSA Carole, Mme VAUDELIN Adele

Procuration(s) :

M. MINARD Pierrick donne pouvoir à Mme HUMBLOT Paula, M. PERRET Bastien donne pouvoir à M. LAFAYE Christian, M. REVARDEAU Bastien donne pouvoir à M. JULLIEN François

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. MINARD Pierrick, M. PERRET Bastien, M. REVARDEAU Bastien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PROT Marie-Noëlle

Date de convocation
13/03/2023

Date d'affichage
13/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

23/03/2023

et publication du :

23/03/2023

VOTE DES TAXES DES TAXES LOCALES 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le budget principal 2023, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 166 269 € ;

Considérant qu'en application de l'article 16 de la loi des finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1^{er} : décide d'approuver les taux d'imposition par rapport à 2022 soit :

- Foncier bâti = 32.87 %
- Foncier non bâti = 26.02 %
- Taxe habitation = 10 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT-LEON
Le Maire,

19 - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 BP COMMUNE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2023

N°19/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, LAFAYE Christian

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Étaient présents :

Mme DAVIAU Annie, M. DEVAUX Sylvain, Mme FALCHETTO Nathalie, Mme FRADIN Claudine, M. GENOUD Thiéry, Mme HUMBLOT Paula, M. JULLIEN François, M. LAFAYE Christian, Mme PROT Marie-Noëlle, M. TALON Laurent, Mme VALENTE DE SOUSA Carole, Mme VAUDELIN Adele

Procuration(s) :

M. MINARD Pierrick donne pouvoir à Mme HUMBLOT Paula, M. PERRET Bastien donne pouvoir à M. LAFAYE Christian, M. REVARDEAU Bastien donne pouvoir à M. JULLIEN François

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

M. MINARD Pierrick, M. PERRET Bastien, M. REVARDEAU Bastien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PROT Marie-Noëlle

Date de convocation
13/03/2023

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022
BUDGET COMMUNE**

Date d'affichage
13/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

23/03/2023

et publication du :

23/03/2023

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

20 - APPROBATION COMPTE DE GESTION BP ASSAINISSEMENT



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2023

N°20/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, LAFAYE Christian

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

Mme DAVIAU Annie, M. DEVAUX Sylvain, Mme FALCHETTO Nathalie, Mme FRADIN Claudine, M. GENOUD Thiéry, Mme HUMBLOT Paula, M. JULLIEN François, M. LAFAYE Christian, Mme PROT Marie-Noëlle, M. TALON Laurent, Mme VALENTE DE SOUSA Carole, Mme VAUDELIN Adele

Procuration(s) :

M. MINARD Pierrick donne pouvoir à Mme HUMBLOT Paula, M. PERRET Bastien donne pouvoir à M. LAFAYE Christian, M. REVARDEAU Bastien donne pouvoir à M. JULLIEN François

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. MINARD Pierrick, M. PERRET Bastien, M. REVARDEAU Bastien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PROT Marie-Noëlle

Date de convocation
13/03/2023

Date d'affichage
13/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

23/03/2023

et publication du :

23/03/2023

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT-LEON
Le Maire,

21 - APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BP COMMUNE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2023

N°21/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, LAFAYE Christian

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

Mme DAVIAU Annie, M. DEVAUX Sylvain, Mme FALCHETTO Nathalie, Mme FRADIN Claudine, M. GENOUD Thiéry, Mme HUMBLOT Paula, M. JULLIEN François, M. LAFAYE Christian, Mme PROT Marie-Noëlle, M. TALON Laurent, Mme VALENTE DE SOUSA Carole, Mme VAUDELIN Adele

Procuratior(s) :

M. MINARD Pierrick donne pouvoir à Mme HUMBLOT Paula, M. PERRET Bastien donne pouvoir à M. LAFAYE Christian, M. REVARDEAU Bastien donne pouvoir à M. JULLIEN François

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. MINARD Pierrick, M. PERRET Bastien, M. REVARDEAU Bastien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PROT Marie-Noëlle

Date de convocation
13/03/2023

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
BUDGET COMMUNE**

Date d'affichage
13/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

23/03/2023

et publication du :

23/03/2023

Réuni sous la présidence de M. JULLIEN François, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Christian LAFAYE, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice :

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif,

Constate, pour la comptabilité principale les valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des Reste à Réaliser, arrête les résultats suivants :

Investissement

Dépenses

Prévus :	346 404.48
Réalisé :	180 233.07
Reste à réaliser :	25 659.31

Recettes

Prévus :	346 404.48
Réalisé :	175 988.61
Reste à réaliser :	60 076.82

Fonctionnement

Dépenses

Prévus :	518 199.03
Réalisé :	385 722.85
Reste à réaliser :	0.00

Recettes

Prévus :	518 199.03
Réalisé :	486 708.77
Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-4 244.46
Fonctionnement :	100 985.92
Résultat global :	96 741.46

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT-LEON
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2023

N°22/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, LAFAYE Christian

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

Étaient présents :

Mme DAVIAU Annie, M. DEVAUX Sylvain, Mme FALCHETTO Nathalie, Mme FRADIN Claudine, M. GENOUD Thiéry, Mme HUMBLOT Paula, M. JULLIEN François, M. LAFAYE Christian, Mme PROT Marie-Noëlle, M. TALON Laurent, Mme VALENTE DE SOUSA Carole, Mme VAUDELIN Adele

Procuration(s) :

M. MINARD Pierrick donne pouvoir à Mme HUMBLOT Paula, M. PERRET Bastien donne pouvoir à M. LAFAYE Christian, M. REVARDEAU Bastien donne pouvoir à M. JULLIEN François

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

M. MINARD Pierrick, M. PERRET Bastien, M. REVARDEAU Bastien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PROT Marie-Noëlle

Date de convocation
13/03/2023

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ASSAINISSEMENT

Date d'affichage
13/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

23/03/2023

et publication du :

23/03/2023

Réuni sous la présidence de M. JULLIEN François, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Christian LAFAYE, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice :

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif,

Constate, pour la comptabilité principale les valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des Reste à Réaliser, arrête les résultats suivants :

Investissement

Dépenses

Prévus :	81 089.50
Réalisé :	42 471.26
Reste à réaliser :	37 991.60

Recettes

Prévus :	82 204.63
Réalisé :	16 209.79
Reste à réaliser :	31 353.51

Fonctionnement

Dépenses

Prévus :	31 176.11
Réalisé :	24 201.83
Reste à réaliser :	0.00

Recettes

Prévus :	31 176.11
Réalisé :	13 868.00
Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 26 261.47
Fonctionnement :	-10 333.83
Résultat global :	-36 595.30

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT-LEON
Le Maire,

23 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022 BP COMMUNE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20/03/2023

N°23/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, LAFAYE Christian

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 12
Absents : 3
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre :
Abstentions :

Étaient présents :

Mme DAVIAU Annie, M. DEVAUX Sylvain, Mme FALCHETTO Nathalie, Mme FRADIN Claudine, M. GENOUD Thiéry, Mme HUMBLOT Paula, M. JULLIEN François, M. LAFAYE Christian, Mme PROT Marie-Noëlle, M. TALON Laurent, Mme VALENTE DE SOUSA Carole, Mme VAUDELIN Adele

Procuration(s) :

M. MINARD Pierrick donne pouvoir à Mme HUMBLOT Paula, M. PERRET Bastien donne pouvoir à M. LAFAYE Christian, M. REVARDEAU Bastien donne pouvoir à M. JULLIEN François

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

M. MINARD Pierrick, M. PERRET Bastien, M. REVARDEAU Bastien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PROT Marie-Noëlle

<u>Date de convocation</u> 13/03/2023
--

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 BUDGET COMMUNE

<u>Date d'affichage</u> 13/03/2023

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit:

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

23/03/2023

- un excédent de fonctionnement de :	100 985.82
- un excédent reporté de :	39 935.63

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	140 921.55
--	------------

- un déficit d'investissement de :	98 194.13
- un excédent des restes à réaliser de :	34 417.51

Soit un besoin de financement de :	63 776.62
------------------------------------	-----------

et publication du :

23/03/2023

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT 140 921.55

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 63 776.62

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 77 144.93

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 98 194.13

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT-LEON
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2023

N°24/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, LAFAYE Christian

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Étaient présents :

Mme DAVIAU Annie, M. DEVAUX Sylvain, Mme FALCHETTO Nathalie, Mme FRADIN Claudine, M. GENOUD Thiéry, Mme HUMBLLOT Paula, M. JULLIEN François, M. LAFAYE Christian, Mme PROT Marie-Noëlle, M. TALON Laurent, Mme VALENTE DE SOUSA Carole, Mme VAUDELIN Adele

Procuration(s) :

M. MINARD Pierrick donne pouvoir à Mme HUMBLLOT Paula, M. PERRET Bastien donne pouvoir à M. LAFAYE Christian, M. REVARDEAU Bastien donne pouvoir à M. JULLIEN François

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

M. MINARD Pierrick, M. PERRET Bastien, M. REVARDEAU Bastien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PROT Marie-Noëlle

Date de convocation
13/03/2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit:

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 10 333.83
- un déficit reporté de : 0.00

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

23/03/2023

Soit un déficit cumulé de fonctionnement cumulé de : 10 333.83

- un excédent d'investissement de : 3 845.86
- un déficit des restes à réaliser de 6 638.09

Soit un besoin de financement de : 2 792.23

et publication du :

23/03/2023

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DEFICIT 10 333.83

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0.00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 10 333.83

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT 3 845.86

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT-LEON
Le Maire,

25 - DEMANDE FONDS DE CONCOURS ACHAT PARTNER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2023

N°25/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, LAFAYE Christian

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

Mme DAVIAU Annie, M. DEVAUX Sylvain, Mme FALCHETTO Nathalie, Mme FRADIN Claudine, M. GENOUD Thiéry, Mme HUMBLOT Paula, M. JULLIEN François, M. LAFAYE Christian, Mme PROT Marie-Noëlle, M. TALON Laurent, Mme VALENTE DE SOUSA Carole, Mme VAUDELIN Adele

Procuration(s) :

M. MINARD Pierrick donne pouvoir à Mme HUMBLOT Paula, M. PERRET Bastien donne pouvoir à M. LAFAYE Christian, M. REVARDEAU Bastien donne pouvoir à M. JULLIEN François

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. MINARD Pierrick, M. PERRET Bastien, M. REVARDEAU Bastien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PROT Marie-Noëlle

Date de convocation
13/03/2023

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS-VEHICULE PARTNER

Date d'affichage
13/03/2023

Vu la délibération N°2021.03.29/58 du 15 avril 2021 pour laquelle le conseil communautaire a approuvé la reconduction du dispositif d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI et sa mise en oeuvre sur une période triennale (2021-2022-2023) et le projet de règlement d'attribution,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

23/03/2023

Vu la délibération N°2021-03-29/59 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a décidé de l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement "Attribution Fonds de Concours" pour les années 2021 -2022- 2023,

Considérant l'obligation d'achat d'un véhicule communal le 19.11.2022 d'un montant de 11 833.33HT,

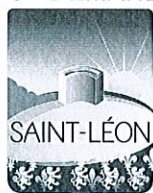
et publication du :

23/03/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
-sollicite M.Le Président de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire pour l'achat cité ci-dessus;
-demande l'attribution du fonds de concours d'un montant de 5 916.67 € HT;
-autorise Mr le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT-LEON
Le Maire,

26 - DEMANDE FONDS DE CONCOURS OPERATION EQUIPEMENTS TECHNIQUES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2023

N°26/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, LAFAYE Christian

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :15

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

Mme DAVIAU Annie, M. DEVAUX Sylvain, Mme FALCHETTO Nathalie, Mme FRADIN Claudine, M. GENOUD Thiéry, Mme HUMBLLOT Paula, M. JULLIEN François, M. LAFAYE Christian, Mme PROT Marie-Noëlle, M. TALON Laurent, Mme VALENTE DE SOUSA Carole, Mme VAUDELIN Adele

Procurator(s) :

M. MINARD Pierrick donne pouvoir à Mme HUMBLLOT Paula, M. PERRET Bastien donne pouvoir à M. LAFAYE Christian, M. REVARDEAU Bastien donne pouvoir à M. JULLIEN François

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. MINARD Pierrick, M. PERRET Bastien, M. REVARDEAU Bastien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PROT Marie-Noëlle

Date de convocation
13/03/2023

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS OPERATION EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Date d'affichage
13/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

23/03/2023

et publication du :

23/03/2023

Vu la délibération N°2021.03.29/58 du 15 avril 2021 pour laquelle le conseil communautaire a approuvé la reconduction du dispositif d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI et sa mise en oeuvre sur une période triennale (2021-2022-2023) et le projet de règlement d'attribution, Vu la délibération N°2021-03-29/59 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a décidé de l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement "Attribution Fonds de Concours" pour les années 2021 -2022- 2023,

Considérant l'opération d'investissement n° 365 "équipements techniques", comprenant l'achat d'une cuisinière+étuve, deux abris pour le Puy St Ambroise, lames niveleuses et des pièces pour la rigoleuse d'un montant de 8 245€70 HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
-sollicite M.Le Président de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire pour le soutien et l'attribution du fond de concours pour l'opération d'investissement citée ci-dessus;
-demande l'attribution du fonds de concours d'un montant de 4 122€85 HT;
-autorise Mr le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT-LEON
Le Maire,

27 - SIVOS DE JALIGNY PARTICIPATIONS 2023



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2023

N°27/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :15

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt trois, le vingt mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, LAFAYE Christian

Étaient présents :

Mme DAVIAU Annie, M. DEVAUX Sylvain, Mme FALCHETTO Nathalie, Mme FRADIN Claudine, M. GENOUD Thiéry, Mme HUMBLOT Paula, M. JULLIEN François, M. LAFAYE Christian, Mme PROT Marie-Noëlle, M. TALON Laurent, Mme VALENTE DE SOUSA Carole, Mme VAUDELIN Adele

Procurat ion(s) :

M. MINARD Pierrick donne pouvoir à Mme HUMBLOT Paula, M. PERRET Bastien donne pouvoir à M. LAFAYE Christian, M. REVARDEAU Bastien donne pouvoir à M. JULLIEN François

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

M. MINARD Pierrick, M. PERRET Bastien, M. REVARDEAU Bastien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PROT Marie-Noëlle

Date de convocation
13/03/2023

**SIVOS DE JALIGNY SUR BESBRE -
PARTICIPATIONS 2023**

Date d'affichage
13/03/2023

Le Maire donne lecture à l'assemblée de l'état des participations 2023 présenté par le SIVOS de JALIGNY sur BESBRE qui s'élèvent à un total global de 1 738.55€ qui se décomposent ainsi :

⌘ **Compétence 1 :** 685.42 € (soit pour 17 élèves)

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

⌘ **Compétence 2 :** 1 053.13 € (soit pour 20 élèves)

23/03/2023

Après en avoir délibéré et à la majorité des présents, le Conseil Municipal,

⌘ **Donne un avis favorable pour le versement des participations 2023,**

et publication du :

23/03/2023

⌘ **D'inscrire le montant au budget primitif 2023 en section de fonctionnement**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT-LEON
Le Maire,

28 - CENTRE SOCIAL JALIGNY PARTICIPATION 2023



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2023

N°28/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, LAFAYE Christian

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

Mme DAVIAU Annie, M. DEVAUX Sylvain, Mme FALCHETTO Nathalie, Mme FRADIN Claudine, M. GENOUD Thiéry, Mme HUMBLLOT Paula, M. JULLIEN François, M. LAFAYE Christian, Mme PROT Marie-Noëlle, M. TALON Laurent, Mme VALENTE DE SOUSA Carole, Mme VAUDELIN Adele

Procuration(s) :

M. MINARD Pierrick donne pouvoir à Mme HUMBLLOT Paula, M. PERRET Bastien donne pouvoir à M. LAFAYE Christian, M. REVARDEAU Bastien donne pouvoir à M. JULLIEN François

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. MINARD Pierrick, M. PERRET Bastien, M. REVARDEAU Bastien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PROT Marie-Noëlle

Date de convocation
13/03/2023

CENTRE SOCIAL DE JALIGNY/NEUILLY-PARTICIPATIONS 2023

Date d'affichage
13/03/2023

Le Maire donne lecture de la participation 2023 du Centre Social pour l'accueil

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

23/03/2023

de loisirs et l'animation globale qui s'élève à un total de
1 879.31 € et se décompose comme suit :
-forfait solidaire : 549€00
-participation reste à charge 2023: 1085.94€
-régularisation participation reste à charge 2022 : 244€37

et publication du :

23/03/2023

Après en avoir délibéré et à la majorité des présents, le Conseil Municipal,

- Donne un avis favorable pour le versement des cotisations 2023,
- D'inscrire le montant au budget primitif 2023 en section de fonctionnement

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT-LEON
Le Maire,

QUESTIONS DIVERSES :

- Réunion personnel mercredi 29 mars à 19h30
- Personnel : Guerrier Lucas
- Réunion Mr Quatrini, société Charvet Digital Media
- Rattachement Moncombroux-les-Mines RPI
- Chemin gros loup loges bouthiers
- Cabine médicale 120€/mois
- commission budget 3 avril 14h00

Prochaine réunion : 14 avril à 19h00

Fait à SAINT LEON
Le Maire,

